

CONDITIONS DE GARANTIE

CE QUE COUVRE LA GARANTIE

- A. OFFICINE MIRANDOLA V.I. SPA** garantit que le équipement livré est exempt de vices et de défauts de matériaux, de construction et de montage, conformément au niveau technique réalisé au moment de sa conception, pour la durée maximale indiquée dans les paragraphes suivants et selon les modalités indiquées ci-dessous.
- B. La Garantie** consiste en la fourniture et le remplacement gratuits des pièces jugées inutilisables - en raison d'un défaut avéré du matériel – en utilisant exclusivement des pièces de rechange originales ou équivalentes ou dans la réparation de celles qui se sont révélées inefficaces mais utilisables.
- C. La Garantie couvre UNIQUEMENT et EXCLUSIVEMENT les équipements réalisés par OFFICINE MIRANDOLA V.I. SPA**
Pour les équipements ou aménagements réalisés par les carrossiers/ateliers/tiers, ceux-ci sont responsables directement ou par l'intermédiaire de leur organisation selon la loi et selon les modalités contractuelles convenues.
- D. La Garantie** est valable 12 mois à compter de la date de 1ère immatriculation du véhicule ou 18 mois à compter de la date de facture du véhicule.
- E. La Garantie** est fournie, après évaluation, par tout Concessionnaire ISUZU ou par tout l'atelier agréé ISUZU.
- F. Les délais d'attente** pour réaliser les interventions d'assistance sous Garantie ils ne donnent pas de droits au propriétaire du véhicule ou à son utilisateur à n'importe qui indemnisation des dommages ni au remplacement temporaire du véhicule ni à un extension de la Garantie.

CE QUE NE COUVRE PAS LA GARANTIE

- A. Les défauts, dysfonctionnements** ou ruptures causés par une mauvaise utilisation, une négligence, une modification, une altération, falsification, déconnexion, des réglages ou des réparations irréguliers, des accidents ou des actes de vandalisme, l'installation de pièces inadaptées en qualité et en conception par rapport à celles fournies par le Revendeur, des pièces ajoutées, entretien irrégulier, manque d'entretien ou utilisation d'huiles et/ou lubrifiants autres que ceux recommandés dans le Manuel d'Utilisation et d'Entretien, événements atmosphériques.
- B. Interventions** de nettoyage, polissage et entretien normal indispensables pour tous les véhicules.
- C. Les inconvénients**, dépenses ou pertes commerciales causés par la perte d'usage du Véhicule (frais de logement, location de voiture, autres frais de déplacement, remorquage du véhicule, dépanneuse, perte de salaire ou autres dommages émergents ou accidentels).
- Δ. "Dommages environnementaux"** directs (les engrais, détergents, etc.) ou transportés par l'air, le sel, les tempêtes, les tempêtes de vent, la foudre, etc.
- E. Remplacement** de pièces sujettes à l'usure naturelle ou à tout autre problème résultant de leur absence (par exemple lumières, poignées, etc.).
- F. Les défauts**, les dysfonctionnements ou ruptures provoqués par une utilisation hors réseau routier public ou zones équivalentes (itinéraires tout-terrain, compétitions, etc.).
- G. Réparations effectuées**, après vente, par des sociétés n'appartenant pas à l'Organisation d'Assistance ISUZU.

CONDITIONS DE GARANTIE

CONDITIONS

Le respect du programme d'entretien indiqué dans le Manuel d'Utilisation et d'Entretien « TITAN » est une condition essentielle pour pouvoir bénéficier de l'assistance sous garantie.

Le respect de cette condition sera vérifié via le portail MIDINET.

MODALITÉ DE DEMANDE

Toute demande de garantie doit être effectuée en ouvrant un TICKET régulier sur le portail MIDINET (<https://isuzu.midieurope.it>) et doit être accompagné d'une description détaillée de ce qui a été trouvé et appuyée par du matériel photographique (photos/vidéos).

Reclamations relatives aux composants hydrauliques (unités de commande, prises de mouvement, vérins) doit suivre la procédure suivante :

- Achat de la pièce à remplacer au magasin de pièces détachées MIDI EUROPE.
- Envoi à notre entreprise (**OFFICINE MIRANDOLA V.I. SPA – Via Calcara, 26 – 37053 Cerea (VR) – ITALIA**) de la pièce remplacée (accompagnée du N° de TICKET et du N° de CHÂSSIS du véhicule) qui sera ensuite envoyée à notre fournisseur pour vérification technique.
- Acceptation ou non de la garantie par le fournisseur.
- Application au client des mêmes méthodes définies par le fournisseur, par conséquent, tous les dommages causés par le non-respect de ce qui est indiqué dans le Manuel d'Utilisation et d'Entretien ne seront pas pris en charge par Officine Mirandola V.I. SPA

FIN DE DROIT

- A. Dès l'atteinte** de l'un des deux délais indiqués au point D.
- B. Si les produits** sont utilisés d'une manière non conforme aux instructions du fabricant ou sont d'une qualité non équivalente aux produits originaux ou en cas de manque de diligence normale dans leur utilisation.
- C. Les modifications** ou altérations du produit ou de ses composants, même partiellement, provoquent une panne du véhicule.
- D. Chargement** du Produit au-delà des limites de capacité indiquées par les fabricants et autorisées par la réglementation.
- E. Utilisation** dans des courses, des compétitions sportives, des démonstrations d'adresse ou similaires

GARANTIE GRUE/POLIBRAS

A. Pour GRUE contactez les centres agréés ci-dessous

FASSI www.fassi.com

FASSI

PALFINGER www.palfinger.com

PALFINGER

B. Pour POLIBRAS contactez les centre agréés ci-dessous

FASSI www.fassi.com

FASSI

PALFINGER www.palfinger.com

PALFINGER

MARREL www.marrel.com

MARRELL